WEBINAIRE
ATELIERS DE LA SÉCURITÉ GAZ EN ISÈRE

Jeudi 14 janvier 2021

MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION, DÉBUT DE LA RÉUNION À 10H30

MERCI DE COUPER VOTRE MICRO ET VOTRE CAMÉRA

WEBINAIRE
ATELIERS DE LA SÉCURITÉ GAZ EN ISÈRE

Jeudi 14 janvier 2021

Les ateliers de la sécurité gaz en Isère vous sont proposés par :

GreenAlp

GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

GRDF GAZ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE

territoire d'énergie ISÈRE

En collaboration avec : GeoProcess

BREF HISTORIQUE DES ATELIERS DE LA SÉCURITÉ GAZ EN ISÈRE

- Organisés depuis 2013 en présentiel

OBJECTIFS :

- Sensibiliser les donneurs d'ordre au respect de la réglementation des travaux réalisés à proximité des ouvrages

- Réduire les accidents sur les canalisations de gaz

WEBINAIRE
ATELIERS DE LA SÉCURITÉ GAZ EN ISÈRE

1. PRÉPARATION D'UN CHANTIER

2. ENCADREMENT RÉGLEMENTAIRE DES TRAVAUX

3. CARTOGRAPHIE DES RÉSEAUX

4. INNOVATION-PLAN RÉALITÉ AUGMENTÉE

5. GESTION DE CRISE PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE

72 inscrits

Élus

Agents des collectivités

Entreprises

MOE

WEBINAIRE
ATELIERS DE LA SÉCURITÉ GAZ EN ISÈRE

1. PRÉPARATION D'UN CHANTIER

2. ENCADREMENT RÉGLEMENTAIRE DES TRAVAUX

3. CARTOGRAPHIE DES RÉSEAUX

4. INNOVATION- PLAN RÉALITÉ AUGMENTÉE

5. GESTION DE CRISE PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE

VOS INTERVENANTS CE MATIN :

Hervé LOMBART
Chargé de mission

GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

Bruno VIORNERY
Chef du service « Concessions urbanisme»

territoire d'énergie ISÈRE

LES MODALITÉS D'ÉCHANGES

Micro coupé pour permettre à tous une écoute de qualité

Possibilité de lever la main et de prendre la parole grâce à l'outil « Lever la main »

Recueil des questions et contributions par l'outil « Conversation »

PRENDRE LA PAROLE A L'ORAL

1. Cliquer sur l'icône

2. Notre modérateur se charge de signaler votre demande de prise de parole

3. La locuteur vous signale que vous pouvez prendre la parole

4. Vous pouvez allumer votre micro et prendre la parole

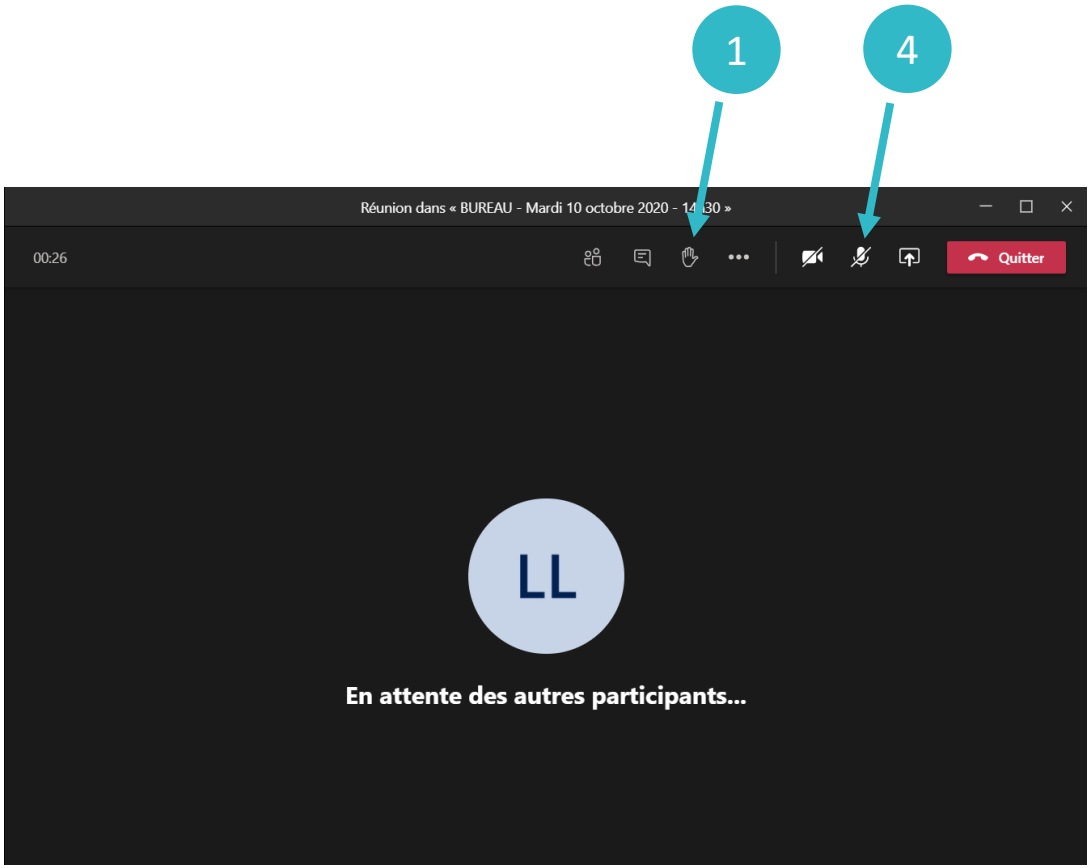

PARTICIPER A LA CONVERSATION EN LIGNE

1. Cliquer sur l'icône

2. Saisissez votre message (en bas à droite)

3. Appuyer sur la touche « Entrée » ou cliquer sur le bouton « Envoyer »

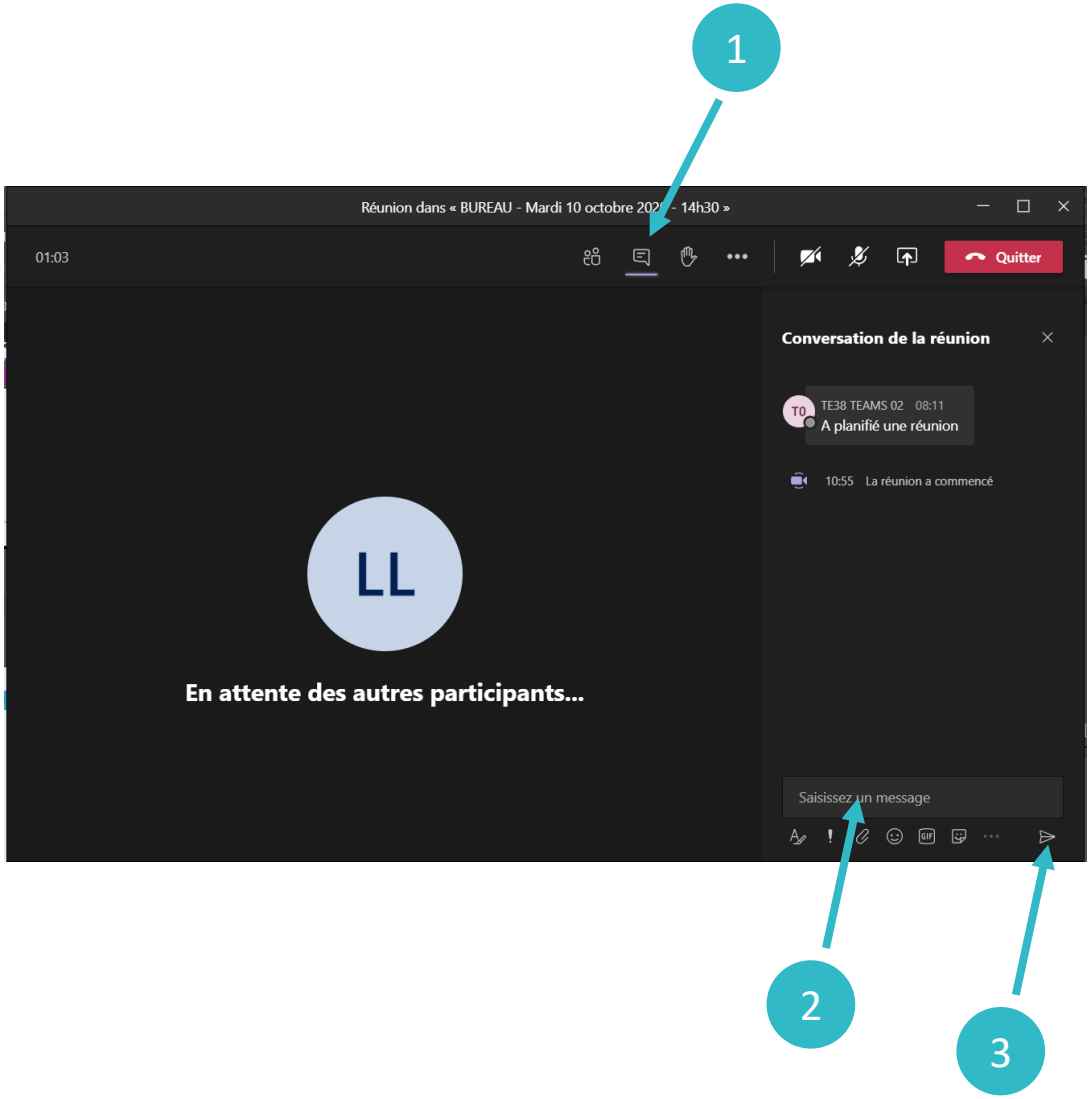

Atelier de la sécurité des réseaux

Jeudi 14 janvier 2021

Gestion de crise par le maître d'ouvrage lors d'un dommage aux ouvrages

SOMMAIRE

- Quelle organisation face à un dommage aux ouvrages ?
- Seuils de déclenchement des différentes interventions
- Exemple de l’incident de St Egrève octobre 2018
- Retour d’expérience St Siméon de Bressieux 2019

GESTION DES APPELS SÉCURITÉ
(Pompiers,centre de dépannage exploitants

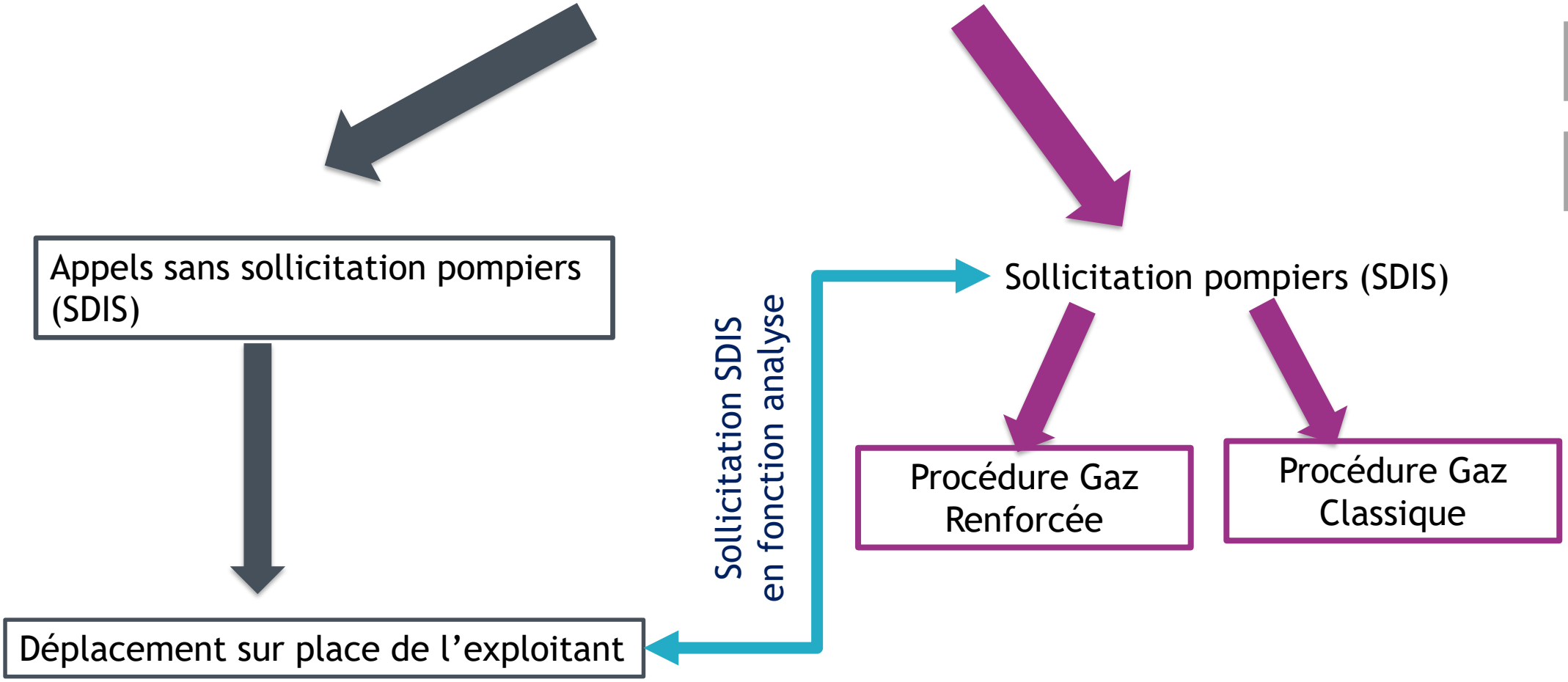

Question : Quel est le délai maximal d'intervention de l'exploitant suite à un appel lié à un incident ?

- Réponse A : 15 minutes
- Réponse B : 30 minutes
- Réponse C : 60 minutes
- Réponse D : 90 minutes

CARACTÉRISTIQUES DES SIGNALEMENTS (2831 → périmètre TE38-2019-GRDF)

Auteurs des appels

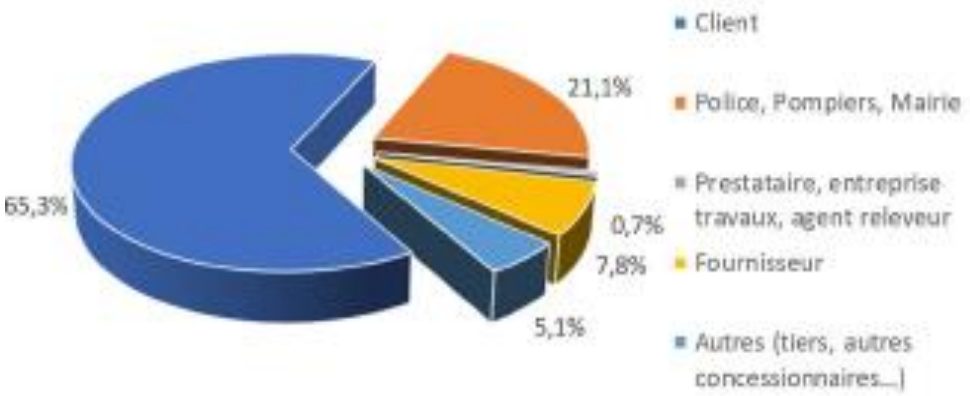

Motifs

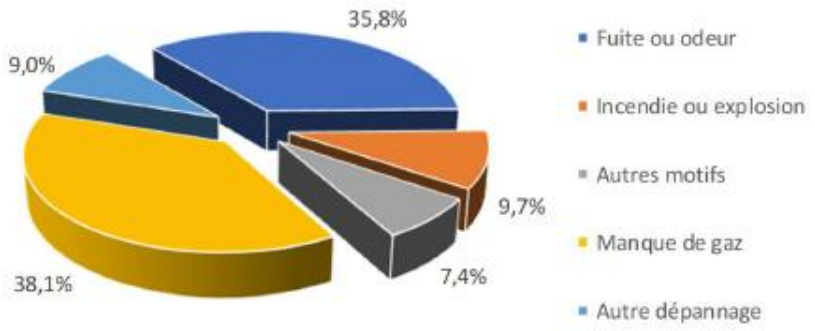

Causes

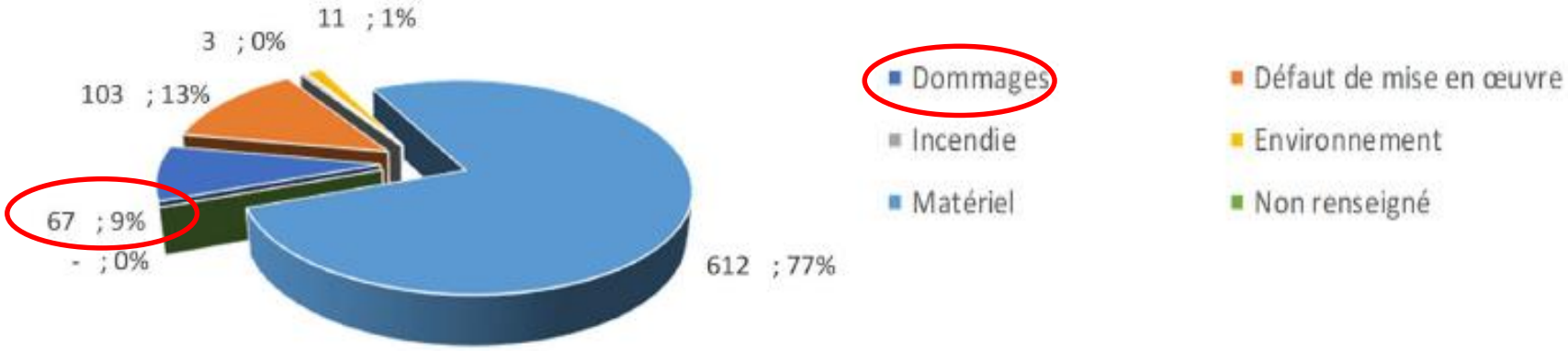

Question : Combien de DICT par jour à proximité des réseaux de gaz sur TE38 (Isère hors métropole de Grenoble)?

- Réponse A : 2
- Réponse B : 5
- Réponse C : 10
- Réponse D : 20

GESTION DES APPELS

Cas particulier d'un dommage aux ouvrages

GreenAlp
PARTAGEONS L'ÉNERGIE

GrDF

112

Inter-connexion

Grille commune de traitement de l'appel

Procédure gaz renforcée

+ engagement autres services

Procédure gaz classique

information/engagement autres services

GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

territoire d'énergie ISÈRE

Question : Combien y a-t-il d'interventions avec Procédure Gaz Renforcée par an sur l'Isère (hors métropole de Grenoble) ?

- Réponse A : 5
- Réponse B : 10
- Réponse C : 20

MOYENS MIS EN ŒUVRE
POMPIERS

La Procédure Gaz Classique
(7 sapeurs-pompiers)

Fourgon Pompe Tonne

Chef de Groupe

La Procédure Gaz Renforcée
(18 sapeurs-pompiers)

1 Fourgon Pompe Tonne

1 Chef de Groupe

1 Fourgon Pompe Tonne

1 Chef de Colonne

1 CMIC

1 CT RCH3

Procédure Gaz Renforcée

Mise en place d'un périmètre de sécurité et zonage

CRM Centre de Regroupement des moyens

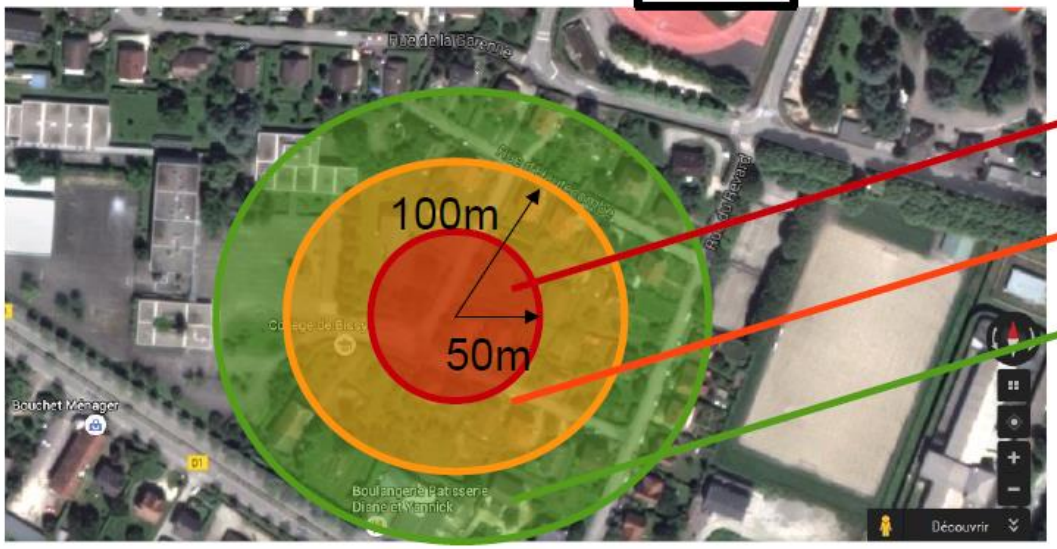

Zone d'exclusion

Zone contrôlée

Zone de soutien

Ce périmètre de sécurité est interservices.

MOYENS MIS EN ŒUVRE
EXPLOITANT-GESTIONNAIRE DE RESEAU

- 1 intervenant sécurité pour intervention simple jusqu'à mis en œuvre de la Procédure Gaz Classique.
- + 1 renfort supplémentaire + 1 assistant chef d'exploitation si Procédure Gaz Renforcée.

Contexte réglementaire : arrêté du 13 juillet 2000 pour le gestionnaire de réseau

Gestion des événements **<u>significatifs</u>** via un dispositif avec deux volets :

- Plan COREG : gestion de la communication interne technique et externe clientèle et sociale

- Plan ORIGAZ pour aspect technique

Que fait l'exécutant travaux lors d'un dommage aux ouvrages ?

Règles 4 A

- Arrêter les engins de chantiers

- Alerter les secours

Appeler les pompiers

Ou les services Urgence Sécurité gaz

- GRDF au 0 800 47 33 33
- GreenAlp au 04 76 84 36 36

L'alerte est donnée par une personne présente sur le terrain capable d'identifier le risque

Que fait l'exécutant travaux lors d'un dommage aux ouvrages ?

Règles 4 A

- Aménager un périmètre de sécurité
- Attendre sur place les équipes de secours (pompiers, équipes urgence sécurité gaz)

Grille commune d'analyse déclenchant le type de dispositif

ORIGINE DE L'APPEL CTA ou Centre d'appel opérationnel du réseau ☐ BTP ☐ Autres ☐

LOCALISATION	VOIE PUBLIQUE	☐	DANS UN BÂTIMENT	☐
QUE VOYEZ-VOUS ?	Présence de travaux ou accident	☐	Présence de travaux sur VP à proximité du bâtiment	☐
	Dégâts apparents sur ouvrage (conduite, coffret) OUI	☐	Présence de travaux dans le bâtiment	☐
	NON	☐	Dégâts apparents sur conduite OUI	☐
	Fuite de gaz enflammée	☐	NON	☐
			Fuite de gaz enflammée	☐
			Feu de coffret gaz en façade	☐
QU'ENTENDEZ-VOUS ?	Phénomènes physiques anormaux (bruit, sifflement, souffle, vibration, projection, etc)	☐	Phénomènes physiques anormaux (bruit, sifflement, souffle, vibration, projection, etc)	☐
	Rien de suspect	☐	Rien de suspect	☐
FACTEURS AGGRAVANTS	Zone avec densité de population dans un rayon de 50 m ?	☐	Site sensible, ERP ; immeuble d'habitation collectif	☐
	Grand rassemblement de public ?	☐	Infrastructure bâtiment (fuite ou odeur dans sous-sol, cave, etc)	☐
	Nombreux appels	☐	Nombreux appels	☐
	Présence d'une odeur particulière ?	☐	Présence d'une odeur particulière ?	☐

GRILLE COMMUNE AUx CENTRES d'APPELS DE QUESTIONNEMENT ET DE QUALIFICATION DU RISQUE

CLASSEMENT : SI :

PROCÉDURE GAZ RENFORCÉE

Si 3 Fuite fermée OU 4 Fuite ouverte VP OU 4 Fuite dans bâtiment OU 1 Feu de coffret gaz en façade

PROCÉDURE GAZ CLASSIQUE

Tout critère subjectif est susceptible de classer à tout moment, une procédure a priori classique en procédure renforcée

GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

territoire d'énergie ISÈRE

Consignes de sécurité

A : POUR TOUTES LES FUITES ODEURS DE GAZ INTERIEURES :

1	Fermez rapidement votre arrivée de gaz, si vous savez faire
2	Ouvrez les fenêtres et ventilez
3	Ne touchez à aucun appareil électrique, ni aux téléphones
4	Pas de flamme, pas d'étincelle
5	Sortez et attendez notre technicien à l'extérieur du bâtiment

B : POUR TOUTES LES FUITES ODEURS DE GAZ EXTERIEURES HORS DOMMAGE AVEC FUITE

1	Stoppez immédiatement le chantier et arrêtez les moteurs (si présence chantier)
2	Eteignez cigarette et téléphones
3	Ne touchez à aucun appareil électrique
4	Eloignez vous de la zone et Attendez notre technicien

C : POUR LES DOMMAGES AVEC OU SANS FUITE

1	Stoppez immédiatement le chantier et arrêtez les moteurs (si présence chantier)
2	Ne cherchez pas à réparer le dommage vous même
3	Eteignez cigarette et téléphones
4	Ne touchez à aucun appareil électrique
5	Eloignez toutes les personnes de la zone
6	Attendez les secours

D : POUR PRESOMPTION INTOXICATION CO

1.	Ouvrez les portes et les fenêtres ; aérez et ventilez
2.	Arrêtez les appareils utilisant un combustible : chauffe-eau, chaudière, cheminée, appareil de chauffage…
3.	Sortez pour respirer l'air venant de l'extérieur
4.	Fermez rapidement votre arrivée de gaz, si vous savez faire
5.	Nous appelons les Pompiers

01/01/ 2020

Règles des 4 A pour les entreprises de travaux

Le plan COREG : gestion de la communication interne technique et externe clientèle et sociale

BEX : Bureau Exploitation
PCO : Poste de Commandement Opérationnel

Le plan d'ORganisation d'Intervention Gaz

COREG

Gestion de l'information et de la communication

ORIGAZ

Gestion technique de l'évènement

Stratégie de maitrise de la sécurité du réseau

BEX

Conduite du réseau et gestion des accès aux ouvrages

PCO

Poste de commandement opérationnel

ORIGaz

Répartition des rôles

Interconnexion

Collectivité

- Informer les administrés
- Mettre en place un périmètre de sécurité
- Attendre sur place les secours
- Plan de gestion de crise
- Exercice de sécurité

Entreprise

- Arrêter les engins
- Alerter
- Communiquer (plans…)
- Attendre sur place les secours

Opérateurs de gaz

- Coupure du réseau
- Intervention sur le réseau
- Remise en sécurité du réseau
- Communiquer
- Exercice de sécurité

SDIS

- Mise en sécurité de la population
- Premières interventions
- Exercice de sécurité

Interconnexion

Comment aider les secours ?

Rôle de la collectivité

Mise à disposition de salle de réunion, lieu d'accueil de grande capacité (gymnase, bureau, salle des fêtes)

Aide logistique (hôtels à proximité, moyens de restauration)

Aide sur place des équipes d'interventions

La mise en sécurité et remise en état du réseau par les équipes urgence sécurité gaz/SDIS

Premières interventions, mise en sécurité

- Mise en sécurité du réseau,
- Evacuation des riverains,
- Etablissement d'un périmètre de sécurité (exclusion, contrôlée, soutien)

Circonscription du risque et intervention de remise en état

- Intervention du SDIS et mise hors danger des riverains et infrastructures,
- Evaluation des dégâts et remise en état du réseau de distribution endommagé

Remise en service progressive

- Remise en service des branchements, porte à porte,
- Information boitée pour les riverains absents lors de la remise en service,
- Repli du dispositif,

Rôle de la collectivité-concédante (GAM et TE38 principalement sur le département)

Suivre dans le temps le nombre d'incidents et leurs caractéristiques
Suivre la qualité de la collecte de l'information
Participer à des exercices de sécurité

TE38 a suivi deux exercices avec GreenAlp :

1. Zone de Morestel(commune de Vezeronce Curtin) , ilots propaniers, simulation incident arrachement coffret gaz 22/11/2018

2. Commune de Chatte, pompier de st Marcellin 21/03/2019.

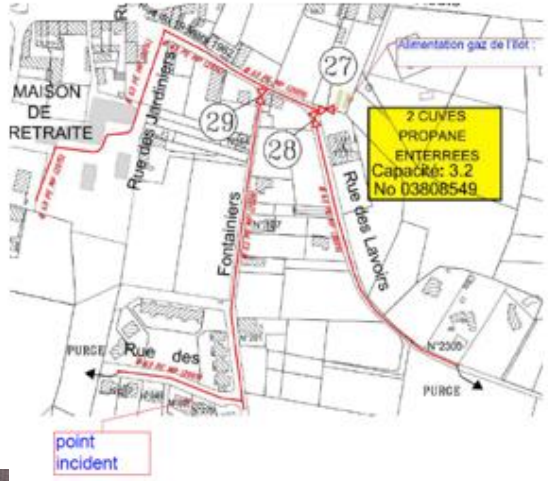

Canaux d'informations grand public

- Sur le moteur de recherche, saisir :

  « Infocoupure GRDF »

Spéciale collectivité

Visualisation cartographique de l'incident, date de déclenchement, impact estimé, délai prévisionnel de rétablissement

REX : INCIDENT ST SIMEON DE BRESSIEUX 2019

2 PGR :18 janvier et 25 février 2019, évacuation riverains et périmètre de sécurité

Arrachement coffret suite démolition bâtiment et arrachement ancienne conduite

Commune : mise à disposition d'une salle communale et mobilisation du personnel communale pour distribution boissons chaudes. Plan de sauvegarde communal non utilisé

REX : INCIDENT TIGNIEU-JAMEYZIEU 2019

- Incident proche d'une école élémentaire, 4/12/2019
- 292 clients coupés
- Procédure PGR avec évacuation
- Rétablissement dans les 2 jours

LA PAROLE À :

Gilbert POMMET,
Élu de la commune de Tignieu-Jameyzieu
Vice-Président territorial de TE38 (territoire 1)

LA PAROLE À :

Jean Marc LANFREY,
Vice-Président de TE38 en charge des concessions

Questions diverses & échanges
Clôture des ateliers

Merci de votre attention

GRENOBLE • ALPES MÉTROPOLE

territoire d'énergie ISÈRE